

POUR UNE NOUVELLE EVANGELISATION DU MONDE AGRICOLE-RURAL

QUELQUES PISTES POUR UNE ŒUVRE DE PASTORALE ET D'EDUCATION MISES EN EVIDENCE LORS DE LA DISCUSSION PENDANT LE IV^{ème} CONGRES MONDIAL SUR LA VIE RURALE ORGANISE CONJOINTEMENT PAR LE CONSEIL PONTIFICAL "JUSTICE ET PAIX" ET PAR L'ICRA (Rome, 24-27 juin 2012, à la *Domus Mariae* – Palazzo Carpegna)

+ MARIO TOSO, *Secrétaire du Conseil Pontifical "Justice et Paix"*

Une évangélisation «nouvelle»

1. La nouvelle évangélisation du monde agricole et rural est une exigence liée à la croissance du Royaume de Dieu qui se réalise dans le cadre de coordonnées historiques et culturelles en changement. Dieu est à l'œuvre ici-bas et Il attend des collaborateurs afin que toutes les réalités – y compris le monde agricole et rural – se trouvent « récapitulées » dans le Christ, nouvel Adam, pour la gloire de la Trinité.

Le premier et le principal facteur du développement du monde agricole et rural est l'annonce de Jésus-Christ

2. Pour la nouvelle évangélisation, la perspective théologique et pastorale à adopter réside dans l'affirmation de Benoît XVI, déjà énoncée par le Pape Paul VI : «l'annonce du Christ est le premier et le principal facteur de développement» (*Caritas in veritate* [= *CIV*] n° 8). L'annonce de Jésus-Christ doit donc être considérée comme fondamentale pour que les personnes qui cultivent la terre puissent rencontrer le Sauveur, L'aimer par-dessus tout et vivre *en Lui, de Lui et pour Lui*. Pour le monde agricole et rural, la vie de communion avec Jésus-Christ est source d'une nouvelle lumière et de nouvelles énergies morales, qui sont essentielles pour son développement.

La nouvelle évangélisation, source d'un nouvel Humanisme

3. La nouvelle annonce de Jésus-Christ est motif d'un développement *intégral* pour tous les peuples et pour le monde agricole et rural aussi, du fait qu'elle

permet de vivre le principe moral premier de la croissance avec un *amour comblé de vérité, en demeurant* en Celui qui est *Agápe* et *Lógos*. *En vivant* dans le Christ, il est possible d'accéder à une nouvelle synthèse culturelle, à une vision plus complète de l'homme, à un *humanisme social* nourri de la *fraternité*, d'une relationalité de renforcement mutuel, du partage de biens spirituels et matériels, colonnes portantes d'un développement durable et inclusif. Grâce à une nouvelle évangélisation, il est possible d'interpréter la question sociale rurale en *termes anthropologiques*. A travers elle, les rapports entre l'homme et la nature ne sont plus préfigurés dans le signe d'un naturalisme ingénu, qui considère la création comme intouchable, ni dans le signe d'une domination qui la détruit. La création est donnée par Dieu à tous les hommes, afin qu'ils l'admirent dans toute sa grandeur, et qu'ils l'utilisent sagement et de façon responsable à l'intention des plus pauvres, de l'humanité tout entière et des générations futures. Tandis que doit être reconnue la primauté de la personne sur la création, il faut aussi tenir compte de ce que celle-ci est l'œuvre merveilleuse de Dieu, et qu'elle porte en soi une «grammaire» indiquant la finalité et les critères en vue d'un usage non instrumental et arbitraire. La nouvelle évangélisation des communautés ecclésiales ne doit pas être marquée par des lacunes, mais doit être *passionnée* et *efficace*, souvent dans un contexte où le problème de l'environnement est fortement ressenti. Lorsqu'elle vient à manquer, la maison de l'humanité subit des violences infligées par des personnes ou des groupes qui ne prennent pas en compte les conditions de durabilité, ce qui entraîne des dommages irréparables.

L'idéal historique et concret d'un développement intégral, solidaire, fraternel, inclusif, durable et ouvert à la Transcendance

4. Dans un contexte de globalisation, c'est-à-dire dans un ensemble d'interconnexions et de communications qui rendent toujours plus interdépendants et plus unifiés les différentes parties du monde ainsi que les divers secteurs de l'économie, l'objectif à réaliser est celui de l'idéal historique et concret d'un développement intégral de tous les peuples : un développement solidaire, fraternel, inclusif, durable et ouvert à la Transcendance. Un tel développement doit être réalisé en référence au monde rural qui, dans nombre de régions du monde, présente une situation de pauvreté et invoque un sens de justice.

Caractère incontournable de la transcendance

5. L'annonce de Jésus-Christ en tant que facteur premier et principal du développement, dans une perspective de *réalisation humaine en Dieu*, incite à souligner – sans ignorer pour autant la place occupée par les facteurs techniques, intellectuels, scientifiques et institutionnels, mais au contraire en la confirmant et en la renforçant selon une échelle correcte de valeurs, dans le cadre du *telos* humain – l'importance et le caractère incontournable de la *transcendance* par rapport à la croissance des peuples et à la dimension économique même de l'existence humaine. Tout comme le développement du monde agricole et rural, ou les marchés et l'activité commerciale et de production et de transformation, le développement économique des peuples favorise tout ce qui dépasse la dimension matérielle, c'est-à-dire la *structuration constitutive des rapports* entre les personnes, en termes de liberté, de responsabilité, de fraternité et de réciprocité commune selon une empreinte trinitaire.

Transcendance et économie de marché

6. La *dimension de transcendance*, horizontale et verticale, qui caractérise l'essence des personnes demande que le développement intégral des peuples et du monde agricole et rural tire avantage d'une *économie de marché* capable, tendanciellement, d'englober tous les peuples, et plus spécialement les plus pauvres – c'est-à-dire d'une économie animée par une logique non seulement des échanges des équivalents mais aussi de don, de gratuité, de solidarité et de justice. Mais elle postule aussi que le monde économique en général, et le monde agricole et rural en particulier, puisse compter sur des *structures* plurivalentes d'entreprises, spécialement celles qui, outre le bénéfice, poursuivent également des objectifs humains et sociaux, comme dans le cas des coopératives et des entreprises familiales.

Agriculture et famille

7. Dans un contexte où l'agriculture a toujours plus besoin du support d'une "écologie humaine" – c'est-à-dire d'une "écologie" attentive à la formation morale et religieuse des personnes –, son lien étroit avec la *famille* en tant que

structure première et fondamentale de cette écologie (cf. *Centesimus annus* n° 39) se présente comme vital et incontournable. L'ONU a déclaré que 2014 sera l'année internationale consacrée à l'agriculture familiale. La tradition de la pensée sociale catholique pourra donner à l'expression «agriculture familiale» toute cette épaisseur sémantique et de valeurs vécue par l'unité relationnelle qu'est le "nous" de la famille, où les sujets s'aiment réciproquement, dans un renforcement mutuel de leur être. Quoi de mieux qu'un tel rapport et qu'une vie commune familiale peut être un *humus* fécond et un modèle de comportement également pour une agriculture biologique – ou "verte" – c'est-à-dire pour une agriculture durable qui entend transmettre des valeurs et doit vivre un rapport constant de solidarité entre les hommes, *d'alliance entre l'homme et la nature*?

Le monde agricole et rural n'est pas seulement un simple secteur économique

8. Selon la nouvelle évangélisation du social encouragée par *CIV*, le monde agricole et rural ne doit pas être considéré comme un simple secteur économique, une tendance qui prévalait dans le passé et qui continue d'englober les idéologies cultivées par toutes les écoles de pensée économique qui rendent absolu le pouvoir de l'argent, du profit à court terme, jusqu'à considérer le travail de la terre comme inférieur. Sur ce point, l'un des devoirs de la nouvelle évangélisation consistera justement à revendiquer l'importance anthropologique, éthique, sociale et environnementale du travail en général, et en particulier du travail agricole. Le travail est un *bien* fondamental de l'homme, et il a la *primauté* sur les valeurs économiques et techniques.

Le monde agricole et rural est avant tout un «milieu de vie»

9. Le monde agricole et rural ne doit pas être pensé en termes simplement de *commerce*, ni comme une variante dépendant des mécanismes financiers. Il est *bien plus qu'un simple territoire*, ou qu'un sol dont l'emploi reconnu est de produire tel ou tel bien. Il est un «*milieu de vie*» de la communauté locale, nationale et mondiale. Il est le milieu de vie de l'humanité. En tant que tel, il représente un «lieu», un «contexte communautaire et culturel» dans lequel les connexions du déroulement de l'activité agricole et la présence même d'installations rurales ne peuvent être séparées des phénomènes biologiques et naturels. En lui, les dynamiques sociales et culturelles sont inextricablement liées à la terre et à l'environnement. La richesse productive et la sécurité

alimentaire et environnementale du monde agricole et rural dépendent du degré de maturité culturelle et éthique des populations y habitant. Encourager leur développement social, éthique, culturel et religieux participe à augmenter la protection et la promotion de leur milieu de vie. Pour protéger la nature et le monde agricole, il ne suffit pas d'intervenir avec des mesures économiques d'encouragement ou de dissuasion, ni avec une instruction adéquate. Ce sont, certes, des instruments importants mais, comme nous le rappelle CIV, «le point déterminant est la tenue morale de la société dans son ensemble» (n° 51).

Nature et finalité de l'agriculture

10. Activité humaine réalisée dans le temple de la création, l'agriculture doit être vue comme un *ensemble d'activités multiples*, de *sagesse sociale* et de *traditions*, de *styles de vie*, de *pratiques*, d'*institutions*, de *moyens techniques*, d'*innovations*, grâce auxquelles, en tant que personnes individuellement ou en groupe, les hommes s'attachent à *nourrir* l'humanité. En outre, en prenant soin de la terre cultivable, des zones vertes, des bois, des cours d'eau des collines et des montagnes, ils ont la possibilité de *veiller* sur les biens environnementaux en en *développant* les virtualités intrinsèques pour le bénéfice de tous – générations présentes et futures.

L'agriculture, «économie verte»

11. Dans le contexte actuel de mondialisation et de problématiques écologiques, l'agriculture est appelée à participer à *l'économie dite «verte»*, un concept qui s'affirme toujours plus, bien qu'il doive encore être défini de façon plus précise. La perspective de l'agriculture dans l'économie «verte» assume toujours davantage de sens, à la lumière de l'enseignement de la Doctrine sociale de l'Eglise (=DSE), lorsqu'elle est comprise comme l'activité qui, tout en permettant de produire des biens et des richesses – et donc de créer un travail digne qui ne soit pas exploité – à la fois préserve et renforce les potentialités de l'environnement pour permettre aux générations futures une vie meilleure mais aussi la liberté de choisir entre l'utilisation ou non du patrimoine naturel entre différents niveaux de bien-être naturel et de qualité de l'environnement.

L'agriculture et les nouvelles idéologies, un nouveau modèle de développement

12. Dans un contexte de mondialisation insuffisamment gouvernée, la financiarisation de l'économie, le capitalisme financier dérégulé et la technocratie soumettent l'agriculture à des pressions et à des mécanismes délétères, caractérisés par des modèles de production et de consommation qui parviennent à détruire les entreprises agricoles, à ignorer l'importance de la sécurité alimentaire, du respect/bien-être des animaux, de la production locale. En réponse à ces tendances, on voit se développer un *nouveau modèle d'agriculture*, qui la conjugue en termes de qualité, de typicité, de multifonctionnalité, de contrôle ou d'entretien du territoire, de sécurité alimentaire. Un tel modèle apparaît comme étant plus adéquat à la dignité des cultivateurs et aux exigences de la création, dont les règles intrinsèques doivent être identifiées et respectées.

L'agriculture dans le contexte unitaire des autres activités économiques et du bien commun

13. Une caractéristique du patrimoine sapientiel de la DSE – qui doit être considérée comme un élément essentiel de la nouvelle évangélisation (cf. CIV n° 15) – est de considérer l'activité agricole et rurale dans le *contexte unitaire* des autres activités économiques mais surtout dans celui du *bien commun national* et *mondial*. Dans ce cadre, l'activité agricole doit être vue comme un *bien communautaire*, c'est-à-dire un bien constituant une *condition* de réalisation du *bien commun* d'une Nation et de la famille humaine tout entière.

Les secteurs de l'agriculture et de la pêche doivent être promus de façon simultanée, progressive et proportionnelle

14. La lecture réalisée par la DSE, en termes personalistes, communautaires, relationnels et fraternels de l'agriculture et de la pêche, les représente comme les «parties» d'un ensemble humain socio-économique-environnemental-culturel s'appuyant sur le principe du bien commun précédemment cité, mais aussi sur ceux de la destination universelle des biens, de la justice sociale, de la solidarité et de la subsidiarité. Une telle approche jette une lumière particulière sur la manière de considérer les différents «secteurs» économiques et leurs rapports. Les divers secteurs doivent être pensés et organisés de manière à ne pas être désarticulés, disproportionnés ou sous-dimensionnés. Comme l'a enseigné *Mater et magistra*, dont a été célébré le cinquantième anniversaire de

la promulgation l'année passée, les différents secteurs de production doivent être promus de *façon simultanée, progressive et proportionnelle*, pour que tous ceux qui y travaillent puissent être responsables et acteurs de leur évolution économique et de la réalisation du bien commun.

Caractère essentiel, non-résidualité du secteur agricole

15. Une telle approche souligne à la fois le caractère essentiel des différents secteurs du point de vue de l'économie nationale et mondiale, et leur valeur anthropologique et civile. Les nombreux secteurs économiques ont une valeur et une fonction intrinsèques qui ne peuvent être détachés d'une fonction humaine et sociale. Il est certain que l'unité et l'interdépendance entre les secteurs économiques sont données par la multiplication des interconnexions et des communications spécifiques de la globalisation, mais surtout par l'unité et la solidarité intrinsèque des êtres humains, des groupes et des peuples qui travaillent ensemble dans les communautés locales et dans la communauté mondiale afin d'assurer les conditions permettant à leur vie de se développer pleinement. La richesse d'un peuple ne se mesure pas tant par l'abondance totale des biens, que plus encore par la *qualité* de ceux-ci et leur redistribution réelle et efficace selon la justice, avec l'objectif de garantir le développement personnel de tous, but ultime des économies nationales et de l'économie mondiale.

Approche unitaire et politiques économiques, sociales et environnementales nécessaires au dépassement de déséquilibres persistants entre les secteurs

16. L'approche «holistique» des secteurs économiques, qui les voit reliés et subordonnés au bien commun, gouverne des politiques économiques, sociales et environnementales à l'enseigne de la justice sociale et de l'équité, c'est-à-dire d'une justice non abstraite ni étrangère au vécu, mais bien à la dimension des personnes, des groupes et des peuples concrets, encadrés dans des rapports sociaux particuliers, spécifiques aux Pays de cultures, degrés de développement et revenus différents. Le cadre des valeurs et des critères que propose une telle approche holistique n'admet pas de *déséquilibres* entre les secteurs économiques. Les personnes vivant dans un secteur caractérisé par des répartitions inévitables ne doivent subir aucune injustice au niveau de

l'instruction, de la rémunération et de la sécurité sociale, tout comme à celui de la participation à la gestion de la *res publica*.

Les paradoxes d'une mondialisation insuffisamment orientée vers la réalisation du bien commun mondial

17. On ne peut alors rester indifférent devant le paradoxe contemporain : que la croissance de la richesse mondiale en termes absolus ne corresponde pas au développement de tous, y compris les agriculteurs et les pêcheurs, en particulier dans les Pays les plus pauvres. Si le phénomène de la mondialisation a contribué en partie à réduire la pauvreté extrême, il a cependant favorisé la concentration des richesses dans les mains d'un petit nombre. A ce propos, il suffit de penser que 10 % de la population la plus riche des Pays OCDE jouit d'un revenu en moyenne neuf fois supérieur de 10 % à celui des populations les plus pauvres. Et dans certains Pays, en particulier en Amérique latine, ce revenu est même vingt-sept fois supérieur. De tels écarts sont spécialement évidents au niveau des salaires. Très souvent, les rétributions des *top managers* sont bien plus élevées que celles des travailleurs ordinaires de l'industrie ou de la terre, ou encore de ceux qui, bien que travaillant tout au long de la journée sans se reposer perçoivent un salaire insuffisant pour faire vivre leurs familles ou vivre une existence digne.

Les secteurs de l'agriculture et de la pêche doivent être promus comme des secteurs durables, grâce aussi à des institutions universelles chargées de gérer les problématiques mondiales

18. Selon l'approche unitaire de la DSE, l'agriculture – au sein de laquelle il existe pourtant de bons niveaux de développement et de revenu pour certains - ne peut pas globalement être considérée ni comme un secteur éternellement déprimé, ni comme un secteur ayant besoin d'assistance, comme cela se produit assez fréquemment en Europe lorsque sont favorisés les revenus de situation au lieu de l'entreprise. Ainsi, elle ne peut pas, avec le secteur de la pêche, être considérée comme un secteur marginal ou périphérique d'une économie nationale, et encore moins une variable dépendant du capitalisme financier déréglé, à validité mondiale. Au contraire, le secteur de l'agriculture et celui de la pêche doivent être promus en tant que *secteurs durables*, qui assurent des fonctions fondamentales pour le bien-être de l'humanité, même si, dans

certaines régions géographiques et pour de multiples raisons, on voit diminuer le nombre de leurs membres, ainsi que leur contribution au PIL. Cependant, pour que l'agriculture et la pêche puissent constituer des secteurs durables au point de vue environnemental et social, une *meilleure harmonisation des politiques* est nécessaire au niveau national et supranational, ainsi que la réforme des *institutions mondiales* actuelles, et la création d'autres institutions considérées comme nécessaires, et aptes à affronter et à résoudre des questions tout aussi mondiales comme : la pollution et la dégradation de l'environnement ; le réchauffement de la planète ; la redistribution des ressources – en particulier dans le domaine de l'énergie – et leur usage durable ; la pauvreté, la faim et les conflits ; le manque d'accès à l'eau potable pour tous ; la sécurité/insécurité alimentaire ; la disponibilité limitée d'eau pour les cultures et la sécheresse ; la surexploitation de la pêche ; la spéculation sur les denrées alimentaires et leur contrefaçon ; le gaspillage des aliments ; les subsides et les restrictions techniques à l'importation lorsqu'il s'agit de protectionnisme déguisé ; l'extension des villes dans des zones fertiles précédemment cultivées ; les épidémies et les différentes crises sanitaires du secteur agro-alimentaire, y compris celles dues à la superficialité des hommes ; la diffusion, toujours plus nécessaire dans les zones rurales, de moyens efficaces de communication, d'installations sanitaires et de structures d'éducation ; la diffusion de nouvelles plantes comestibles, la propriété du sol ; l'accaparement de terres par d'importants acteurs de l'économie ; le dépassement des crises financières, des dépressions économiques et des niveaux de variation des prix. Une volonté politique est indispensable pour résoudre ces défis.

L'exigence d'une authentique autorité politique mondiale

19. Afin de rendre les institutions mondiales citées précédemment plus coordonnées et opérationnelles, l'urgence se fait sentir de la présence d'une *Autorité politique mondiale authentique*, régie par le droit, constituée de manière démocratique et organisée selon un schéma polyarchique, c'est-à-dire gouvernée par le principe du bien commun et de la subsidiarité. Elle doit être reconnue de tous, et dotée d'un pouvoir effectif pour garantir à chaque peuple la sécurité, le respect de la justice et celui des droits. A propos de la constitution d'une autorité à compétence mondiale, les réflexions du Conseil pontifical "Justice et Paix", intitulées *Pour une réforme du système financier et monétaire international dans la perspective d'une autorité publique ayant*

*compétence universelle*¹, soulignent qu'elle ne pourra être réalisée que progressivement, non sans que précédemment ait été pratiqué le multilatéralisme, pas seulement au niveau diplomatique, mais aussi et surtout dans le cadre des plans élaborés en vue du développement durable et de la paix. La constitution d'une Autorité politique mondiale devra se faire sur la base du *principe de subsidiarité*, c'est-à-dire à travers un transfert graduel et équilibré d'une partie des attributions nationales, ce qui ne veut pas dire la dissolution des souverainetés nationales, mais leur révision, leur raccordement et leur intégration dans le contexte plus vaste du *bien commun mondial*, celui-ci pouvant être réalisé efficacement à travers la création d'institutions mondiales et régionales appropriées (comme l'Union politique des peuples africains, européens, latino-américains et asiatiques).

Les institutions adéquates, les infrastructures et les investissements qui y sont liés sont devenus incontournables

20. Comme le rappellent les organisations internationales comme la FAO, et *Caritas in veritate* elle-même, la solution des plaies de la pauvreté et de la faim est influencée, certes, par le manque quantitatif des ressources matérielles, mais davantage encore par l'insuffisance d'*institutions* capables aussi bien de garantir un accès à la terre et à l'eau, assuré de façon régulière et adéquate au plan nutritionnel, que d'affronter les nécessités liées aux besoins élémentaires et aux urgences entraînées par des crises alimentaires proprement dites, dues à des causes naturelles ou encore à l'irresponsabilité politique nationale et internationale. L'économie relative au développement agricole, dans les différentes communautés locales, qui sont les premières responsables des choix et des décisions sur l'utilisation de la terre cultivable, devrait pouvoir bénéficier d'*investissements* en infrastructures rurales – en particulier en matière de capacité de stockage, de banques des semences, de systèmes d'irrigation, de transports – , en organisation des marchés, en formation, en recherche et capacité d'analyse, en protection juridique et en diffusion de techniques appropriées, c'est-à-dire capables d'utiliser au mieux les ressources humaines naturelles et socio-économiques les plus accessibles au niveau local, de façon à garantir leur durabilité sur une longue période également.

¹ CONSEIL PONTIFICAL "JUSTICE ET PAIX", *Pour une réforme du système financier et monétaire international dans la perspective d'une autorité publique ayant compétence universelle*, Librairie Editrice Vaticane, Cité du Vatican 2012, deuxième édition.

L'importance de la réforme du système financier et monétaire international et du micro-crédit

21. Comme on le sait bien, on assiste aujourd'hui à des phénomènes de spéculations financières relativement aussi à la terre, à l'eau et aux denrées alimentaires, spéculations qui contribuent à appauvrir encore davantage ceux qui vivent en situation de précarité et augmentent le côté instable et imprévisible des marchés. La montée des prix de l'alimentation conduit à la faim de millions de personnes, en instaurant les prémices de fortes tensions sociales, tandis que les grands groupes alimentaires et les nouvelles puissances économiques enregistrent une augmentation constante de leurs chiffres d'affaires et de leurs bénéfices. De la même façon, l'augmentation des prix des ressources énergétiques primaires et la recherche spasmodique et incontrôlée d'énergies alternatives qui en découle finissent par avoir des conséquences négatives sur l'environnement et sur la bio-diversité, ainsi que sur l'homme lui-même. En outre, face à des situations économiques difficiles, dont un grand nombre coïncident souvent avec la crise financière et qui ne sont pas dues à l'incapacité des titulaires des entreprises², et face aussi à l'urgence de créer de nouveaux domaines d'activité, il est besoin d'un crédit "ami" qui, certes, n'entretienne ni la passivité ni l'assistanat. Mais, souvent en raison de la primauté accordée au profit à court terme – qui est «l'évangile» des banques spécialisées en spéculation –, une finance «amie» apparaît comme étant toujours moins disponible. Ce qui rend problématique l'existence de nombreuses petites et moyennes entreprises, pas seulement celles vivant du secteur agricole et de la pêche, mais aussi celles qui, assurant une activité importante au plan social, sont liées au *welfare* de la société, c'est-à-dire, au bien-être de celle-ci, ainsi qu'aux biens collectifs comme l'environnement, la sécurité alimentaire et l'eau. C'est pourquoi *CIV* recommande le développement du micro-crédit et des banques éthiques, mais aussi que l'emploi des ressources financières ne soit pas d'ordre purement spéculatif et ne cède pas à la tentation de rechercher uniquement le profit à court terme, mais encore et au contraire la durabilité des entreprises à long terme, en même temps que de servir précisément l'économie réelle (cf. *CIV* n° 40). C'est pour cela que, dans ses réflexions précédemment citées, le Conseil pontifical "Justice et Paix" propose – dans la ligne de *CIV* – une réorganisation du système financier et monétaire

² Dans la conjoncture actuelle de la crise financière qui a vu le jour en 2007, de nombreuses entreprises ont fermé leurs portes du fait, par exemple, qu'elles n'ont pas reçu dans les délais le paiement de travaux exécutés pour l'administration publique ; ou bien parce qu'elles n'ont pas réussi à obtenir des banques un crédit suffisant, ou encore parce qu'elles n'ont pas pu encaisser en temps voulu de leurs propres banques les économies qu'elles leur avaient confiées.

international au plan mondial, à travers la réforme des institutions déjà existantes (ONU, FMI, Banque Mondiale). Il propose aussi la création de nouvelles institutions, plus particulièrement au plan régional, en tant que banques centrales régionales avec une unification politique adéquate, la ratification de politiques fiscales ou industrielles qui, tout en contrastant la spéculation financière visant le profit à court terme, encouragent les banques commerciales à accorder des crédits aux entreprises, aux familles et aux communautés locales³.

Développement durable de l'agriculture et nouvelles technologies

22. Comme le relève *CIV*, en vue d'un développement durable de l'agriculture, «il serait utile de considérer les nouvelles frontières qui sont ouvertes par l'usage correct des techniques de production agricole aussi bien traditionnelles qu'innovantes, à condition que ces dernières, *ayant été étudiées attentivement, soient reconnues convenables, respectueuses de l'environnement et attentives aux populations les plus défavorisées*» (*CIV* n° 27). Quant à l'emploi des technologies avancées, qui concernent aussi les productions transgéniques, *CIV* exprime une position prudente, sans fermeture préalable. L'Eglise ne s'oppose pas *a priori* aux techniques innovatrices, mais elle ne leur est pas ouverte non plus de façon indiscriminée. Elle demande un *discernement* attentif qui, d'ailleurs, s'étend aussi aux techniques traditionnelles. Aussi, pour ce qui concerne les interventions sur la création, invite-t-elle à une *attitude prudente*, en offrant des *coordonnées éthiques* essentielles pour affronter et encadrer les problèmes qui se posent. L'acceptation ou le refus, par exemple, des cultures de bio-carburants au lieu de produits alimentaires, ou bien des techniques biologiques et biogénétiques, doivent être exprimés en tenant compte des multiples facteurs en jeu. Pour ce qui est de l'emploi des OGM, la réflexion se déroule sur le fait que les graines appartiennent à des sociétés multinationales qui les distribuent et en fixent les prix, en agissant pratiquement dans un régime oligopolistique. De sorte que l'activité agricole s'exercerait dans une situation où les agriculteurs seraient dépendants des multinationales.

³ Cfr. CONSEIL PONTIFICAL "JUSTICE ET PAIX", *Pour une réforme du système financier et monétaire international dans la perspective d'une autorité publique ayant compétence universelle*, Librairie Editrice Vaticane, Cité du Vatican 2012.

La promotion du secteur agricole suivant des politiques coordonnées et programmées

23. Le secteur agricole et rural qui, dans certaines parties du monde, apparaît encore comme un secteur "déprimé" ne doit pas être porté sur la liste des sujets de l'assistanat. Il doit être mis en valeur suivant toutes ses potentialités, dans le cadre de l'économie nationale et du service du bien commun mondial. Il pourra contribuer de façon optimale à la solution des problèmes de la nutrition, d'une saine alimentation, de la protection de l'environnement et du fléau du chômage lui-même qui touche en particulier les Pays occidentaux lorsqu'il entrera à faire partie d'un cadre de politiques *coordonnées* et *programmées* pour ce qui concerne de nombreux secteurs économiques, un accès efficace à l'information et à la protection légale, surtout à l'égard de certaines banques, multinationales, ou divers fournisseurs qui n'hésitent pas à s'enrichir au détriment des paysans ; le rapport entre école et monde agricole, la fiscalité, le crédit, l'innovation, la sécurité sociale, au plan national mais aussi international. Les politiques concernant l'agriculture doivent s'inspirer de la justice sociale, sans faire des agriculteurs des assistés, mais bien des entrepreneurs experts au service des communautés, d'un développement durable, inclusif, ouvert à la Transcendance, et ce dans un contexte socio-économique mondialisé. Les politiques elles-mêmes doivent pratiquer une attitude de soutien et de promotion plus particulièrement à l'égard des femmes, dont – dans de nombreuses régions – dépend la survie d'entières populations. Leur génie et leur haut sens de l'engagement sont stratégiques dans le développement d'une agriculture durable, fonctionnelle pour la création d'une alimentation saine et pour le respect de l'environnement. De plus, du fait qu'elles sont fortement touchées par la malnutrition, il faut promouvoir des interventions visant l'amélioration de leur *status* social, en leur offrant un meilleur accès aux soins de santé, à la formation et aussi au crédit.

Nouvelles perspectives de développement agricole au niveau mondial

24. Une meilleure harmonisation des *politiques au niveau international* doit permettre à l'agriculture d'être *durable* au plan social et environnemental. Il faut prendre en considération les avantages inhérents à chaque région en vue d'éventuelles spécialisations, en prêtant la juste attention au coût énergétique des transports. En étant conscients de l'élévation du niveau de vie dans différents Pays et, par conséquent, de l'évolution progressive de milliards de personnes vers des diètes plus riches et complexes, il est nécessaire d'investir davantage dans d'autres

espèces d'animaux, dans d'autres plantes comestibles et dans d'autres options diététiques et productives. Par exemple, à propos de la fourniture de protéines, on sait que certaines *colonnes* de l'alimentation contemporaine des Pays plus développés peuvent difficilement être étendues à l'ensemble de l'humanité. Par ailleurs, de nombreuses analyses ont été faites sur les limites qu'imposent les ressources d'eau non infinies au développement des élevages, ou encore sur les effets de certaines filières d'élevage sur la production de gaz à effet-serre.

Un esprit renouvelé de mutualité et de coopération

25. Dans un contexte mondial dominé par le néo-individualisme et le néo-utilitarisme, un fort esprit de *mutualité* et de *coopération* est requis pour la reproduction du tissu social, afin de pouvoir mieux affronter la demande croissante de biens et de services plus qualitatifs venant des travailleurs de la terre, mais aussi pour réaliser une meilleure croissance au plan civil et politique⁴. L'*organisation* de ces travailleurs reste une exigence incontournable, aussi bien en vue d'une plus grande unité entre eux que pour interagir plus efficacement avec d'autres secteurs et avec les institutions publiques, d'autres organisations nationales ou internationales d'inspiration différente de la leur (mouvements, associations professionnelles, ONG d'inspiration chrétienne, «lobbies»), et pour pouvoir mieux négocier et être compétitifs dans un marché mondial. La formation et l'organisation des travailleurs de la terre constituent de façon toute particulière un engagement incontournable, spécialement dans les régions en voie de développement, où les droits humains sont difficilement reconnus, où – bien que socialement admise, la propriété privée de la terre n'est pas encore suffisamment protégée du *landgrabbing* – pour les populations locales, le fait de perdre des surfaces cultivables implique que les travailleurs de la terre doivent devenir dépendants de multinationales et parfois même de gouvernements étrangers - ; où, à cause de l'ignorance, du manque d'institutions de contrôle, ou de législations suffisantes, l'environnement se trouve particulièrement exposé à la pollution et à l'exploitation.

⁴ Bien qu'ayant été prononcés à une époque différente de celle d'aujourd'hui, les mots du bienheureux Jean XXIII résonnent encore avec toute leur actualité : «Les travailleurs de la terre doivent se sentir solidaires les uns des autres et collaborer pour donner existence à des organisations coopératives, à des associations professionnelles ou syndicales. Les unes et les autres sont indispensables pour tirer profit du progrès technique dans la production, pour contribuer efficacement à la défense des prix, pour s'établir à niveau d'égalité avec les professions des autres secteurs de production ordinairement organisées, pour avoir voix au chapitre dans les domaines politique et administratif. De nos jours, une voix isolée n'a quasi jamais le moyen de se faire entendre, moins encore de se faire écouter» (*Mater et magistra*, 3^{ème} partie).

Croissance socio-culturelle du monde agricole et rural, et démocratie substantielle et participative pour tous

26. Une condition pour que se réalise *une démocratie substantielle et participative pour tous* est que se développe le secteur agricole au point de vue économique, technique, social, écologique et culturel. Le retard de ce secteur au sein des économies nationales et de l'économie mondiale signifierait concrètement que les travailleurs de la terre se verraient marginalisés par la démocratie, au plan social et politique. Un secteur agricole sous-développé constituerait un déchirement dans la continuité du tissu démocratique d'un Pays. Une croissance authentique, du secteur agricole également, implique un développement non seulement au plan de la technologie, du chiffre d'affaires, de la qualité et du volume de la production, et de la plus grande rationalisation de l'emploi des ressources, mais aussi au plan social, pour ce qui est de la participation dans la réalisation responsable du bien commun, à travers également la création de *mouvements de la société civile*, actifs et capables de faire valoir les instances particulières des gens de la terre dans le cadre du bien commun. Il ne faut pas oublier que pour ce qui est des grands problèmes concernant les *biens communs* ou *collectifs*, comme *la terre, l'eau, l'environnement, la sécurité alimentaire* - et cela vaut aussi pour la politique –, la responsabilité première revient à la *société civile*, qui est la *première compétente* par rapport aux Etats eux-mêmes⁵.

Structuration pastorale de l'évangélisation du social pour le monde agricole et rural

27. En vue d'une évangélisation du social dans le cadre du secteur agricole, évangélisation qui englobe tout ce qui a été dit et d'autres choses encore par rapport à l'humanisation de ce secteur, il est fondamental non seulement d'en approfondir les contenus ecclésiologiques, théologiques, anthropologiques, éthiques et pédagogiques d'un point de vue théorique, mais aussi de lui assurer une *structuration* au plan pastoral. Il est nécessaire d'élaborer des *projets pastoraux* attentifs au monde agro-rural, conçus comme des *actes ecclésiaux* et non comme des actions de presbytres ou de croyants individuellement. Le

⁵ Ce qui, à propos du thème de l'eau, a été réaffirmé dans le document du CONSEIL PONTIFICAL "JUSTICE ET PAIX" *L'eau, un élément essentiel pour la vie. Instaurer des solutions efficaces*. Mise à jour. *Contribution du Saint-Siège au VI^{ème} Forum Mondial de l'Eau*, Librairie Editrice Vaticane, Cité du Vatican 2012, pp. 46-47.

discernement doit être communautaire, et comme œuvre de la communauté il doit être la *préparation* des sujets de la pastorale concernant le monde agricole et rural. Ils doivent avant tout être des évangélistes qui soient conscients des exigences de l'Évangile, connaissent le patrimoine de la DSE et soient riches d'une forte spiritualité. Animés d'un esprit missionnaire intense, ils s'attachent à promouvoir une *catéchèse sociale* et une formation qui qualifient les cultivateurs à construire l'édifice de leur existence sur Jésus-Christ et à participer à la vie des communautés chrétiennes et civiles.

L'institution de Bureaux ou Centres diocésains

28. Pour que la mission évangélisatrice du monde agricole et rural soit rendue plus efficace au plan local, les Églises doivent instituer, là où il n'en existe pas, et renforcer les *Bureaux* ou les *Centres* diocésains pour la pastorale sociale du monde agricole et rural, afin qu'ils agissent en coordination avec les autres *Bureaux* ou *Centres diocésains* voués à l'évangélisation du social. Comme le suggère la lettre *Octogesima adveniens* de Paul VI, l'institution de Bureaux ou de Centres permet d'élaborer et d'expérimenter les projets pastoraux plus adéquats aux besoins des territoires ou des régions, à propos par exemple de la situation des femmes en Afrique et en Asie, des problèmes des indigènes d'Amérique du Sud ou d'autres régions, et de l'assistanat paralysant qui se sclérose en revenu agricole en Europe.

L'apport nécessaire des Universités, des Centres culturels et des mass media

29. Pour être féconde, l'activité pastorale dans le cadre du monde agricole et rural a besoin du travail simultané et convergent de tous ceux qui, dans les Universités et les différents Instituts culturels, sont appelés à former, professionnellement et éthiquement, les nouvelles générations. Mais elle a aussi besoin de la collaboration de tous ceux qui sont capables d'éclairer l'opinion publique nationale et mondiale. Et plus particulièrement, il est fondamental d'aider à apprécier les valeurs et les avantages de la civilisation rurale afin que les personnes vivant dans les régions agricoles puissent surmonter tout sentiment d'infériorité par rapport aux autres citoyens.

Conclusion

30. Dans les incertitudes et les indécisions actuelles – caractéristiques de toute transition de civilisation, dans une société pouvant mobiliser des moyens importants mais dont la réflexion au plan moral et culturel reste inadéquate -, il ne faut pas craindre de proposer des nouveautés, même si elles sont susceptibles de déstabiliser les schémas obsolètes et les équilibres de forces préexistantes qui dominent sur les plus faibles. Elles sont la graine mise en terre, qui germera et ne tardera pas à porter des fruits.